



Informations techniques sur le regroupement d'actions

Europlasma, expert des solutions de dépollution, précise les dernières informations techniques relatives au regroupement des actions cotées sur Euronext Growth dont la période d'échange débute ce jour pour s'achever le 6 juillet prochain (voir calendrier ci-dessous).

Rappel du calendrier

PÉRIODE D'ÉCHANGE DES ACTIONS	
Début des opérations d'échange	4 juin 2020
Fin des opérations d'échange	6 juillet 2020
OPERATIONS DE REGROUPEMENT	
Dernière cotation des actions anciennes	6 juillet 2020
Première cotation des actions nouvelles	7 juillet 2020
Record date	8 juillet 2020
Attribution des actions nouvelles	9 juillet 2020
GESTION DES ROMPUS	
Date début indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	9 juillet 2020
Date limite indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	10 août 2020

Information sur les rompus

Eu égard à la parité retenue pour ce regroupement d'actions, les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 2.000 n'auront aucune démarche à effectuer.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 2.000 actions anciennes) devront de leur propre initiative, durant la période d'échange, soit :

- acheter les actions complémentaires pour détenir un nombre d'actions qui soit un multiple exact de 2.000 et obtenir une 1 action nouvelle supplémentaire, ou
- vendre sur le marché des actions anciennes formant rompus.

Prix d'échange des rompus

À compter du 9 juillet 2020, les rompus seront vendus automatiquement sur le marché par les intermédiaires financiers sous le nouveau code ISIN FR0013514114. Les actionnaires titulaires de ces droits recevront, de leur intermédiaire, l'indemnisation correspondante dans un délai de 30 jours à partir du 9 juillet 2020 (soit, jusqu'au 10 août 2020 inclus). Chaque actionnaire est donc invité à se rapprocher de son intermédiaire financier pour toute information complémentaire.

Par ailleurs, le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund servira de contrepartie, tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou des demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés. Le prix de négociation des actions formant rompus sera égal à la moyenne des cours, pondérée par les volumes des 20 dernières séances de bourse précédant le début des opérations de regroupement fixé par l'avis de regroupement publié par la Société au BALO le 20 mai 2020, soit 0,00099 euros par action formant rompu.

Le Groupe met à la disposition de ses actionnaires [une FAQ](#). Pour toute question supplémentaire, il les invite à se rapprocher du service Relations investisseurs.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr